

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS



FIFTH YEAR

485th MEETING: 10 AUGUST 1950

CINQUIEME ANNEE

485ème SEANCE: 10 AOUT 1950

No. 27

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Communication from the President	1
4. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Communication du Président	1
4. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents de l'Organisation des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

FOUR HUNDRED AND EIGHTY-FIFTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 10 August 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 10 août 1950, à 15 heures

President: Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 485)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Communication from the President

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before going on to our work, I should like to make a brief statement.

An unofficial exchange of views took place between members of the Security Council regarding the questions raised at the Council's preceding [484th] meeting. This exchange has shown that the various views have remained unchanged. It was recognized, however, that it would be useful to hold such unofficial exchanges of views in future.

4. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (*continued*)

Mr. TSIANG (China): At our [484th] meeting on Tuesday, 8 August, in spite of the President's refusal to meet my point of order, I stated that I maintained my point of order. I wish to state at the very beginning of today's meeting that I maintain my point of order and request a ruling from the President in accordance with rule 30 of our rules of procedure. When I first raised the point of order on 4 August [483rd meeting], the President pronounced that my impression had been too hasty and that he might or might not make a ruling after having exhausted his list of speakers. Then, after giving the floor to the representative of the Soviet Union, the President definitely decided not to give a ruling, and at the same time refused to carry out the decision of 25 June [473rd meeting] with regard to inviting the representative of the Republic of Korea to sit at the Council table.

Président: M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 485)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Communication du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Avant de passer à nos travaux, je désire faire une brève déclaration.

Les membres du Conseil de sécurité ont procédé à un échange de vues officieux sur les questions soulevées à la séance précédente [484ème séance] du Conseil. Cet échange de vues a fait ressortir que les opinions des diverses parties n'ont pas varié. On a néanmoins reconnu l'utilité de procéder, à l'avenir, à de tels échanges de vues officieux.

4. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (*suite*)

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): A notre réunion du mardi 8 août [484ème séance], malgré le refus du Président de se prononcer sur la motion d'ordre que j'avais soulevée, j'ai déclaré que je maintenais ma motion. Je désire déclarer à nouveau, dès le début de la présente séance, que je maintiens ma motion d'ordre et que je demande au Président de formuler une décision, conformément à l'article 30 de notre règlement intérieur. Lorsque j'ai soulevé la question pour la première fois le 4 août [483ème séance], le Président a déclaré que j'avais tiré une conclusion trop hâtive et qu'il déciderait, après avoir entendu tous les orateurs inscrits, s'il prendrait ou non une décision présidentielle. Par la suite, après avoir donné la parole au représentant de l'Union soviétique, il a formellement décidé de ne pas se prononcer; en même temps, il s'est refusé à mettre en œuvre la

What does this conduct of the business amount to? In the first place, such conduct has blotted out our rule 30. That rule no longer operates. It is made inoperative by the fiat of the President of the Council for the month of August. In the second place, such conduct of the business of the Council has had another consequence. A decision of the Security Council, made in a perfectly constitutional manner, has been nullified by the President of the Council on the plea that one member of the Council objects to that decision.

I wish the members of the Council to ponder over the seriousness of that situation. If one President can nullify a decision of the Security Council on the ground that one member objects to that decision, any other President could do the same thing. The President's seat would be most dangerous. It would make this Council an organ of anarchy. It would make it impossible for this Council to shoulder the grave responsibility which the Charter imposed upon it, namely, the maintenance of peace and security throughout the world. Therefore, in posing my point of order today, I must first of all protest against the President's refusal to make a ruling and to his setting at naught a regular decision of this Council.

We know why the President has done what he has done. He has made it clear that a representative of North Korea must be admitted. That plea has taken the central place in the thought of the President as well as in the thought of the representative of the USSR. It is quite legitimate and proper for any member to propose that the representative of some régime or body should be given a hearing here, but our rules provide the proper way for achieving that object. The proper thing to do is to carry out the decision of 25 June and invite the representative of the Republic of Korea to take a place at this table, and then to move in this Council that some other representative should also be admitted. That would have been a proper procedure and no member of this Council would be justified in denying a hearing to such a motion.

But that procedure has not been adopted. Instead, our President has set at naught a decision in order to enforce a demand of one member of this Council.

In the course of this debate, a great deal has been said about the undemocratic, unfair procedure of this Council in inviting only one party to the dispute to the Council table, and not the other. This question of the representation of North Korea in the discussions of the United Nations has been debated before. This is not the first time that we have had such a discussion. In fact, the first substantial debate on this point took place in the First Committee, at the third session of the General Assembly, held in Paris in the autumn of 1948.¹

Then, by a large majority, the General Assembly refused to give a hearing to the representative of North Korea. Why? Did the Assembly then deliberately

décision du 25 juin [473^{ème} séance] concernant l'invitation à adresser au représentant de la République de Corée pour qu'il prenne place à la table du Conseil.

Quelle est donc la conséquence d'une telle procédure? En premier lieu, elle a eu pour conséquence d'annuler l'article 30 de notre règlement. Cet article ne joue plus. Ses dispositions sont rendues inopérantes de par la volonté du Président qui dirige les travaux du Conseil pendant le mois d'août. La procédure suivie a eu encore une autre conséquence: une décision prise par le Conseil de sécurité en toute légalité a été annulée par le Président du Conseil, sous prétexte qu'un membre du Conseil s'oppose à cette décision.

Je demande aux membres du Conseil de réfléchir à la gravité de cette situation. Si un Président peut annuler une décision du Conseil sous prétexte qu'un membre s'oppose à cette décision, tout autre Président pourra agir de même. La présidence deviendrait une source de danger. Elle transformerait le Conseil en un instrument d'anarchie. Elle empêcherait le Conseil de remplir l'importante mission que lui a confiée la Charte, à savoir de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. En conséquence, en présentant ma motion d'ordre aujourd'hui, je dois, avant tout, protester contre le refus du Président de prendre une décision et contre le fait qu'il a réduit à néant une décision régulièrement prise par le Conseil.

Nous savons pourquoi le Président a ainsi agi. Il a clairement indiqué qu'un représentant de la Corée du Nord devait, selon lui, être admis. Cette revendication est devenue la préoccupation principale du Président et celle du représentant de l'URSS. Il est parfaitement légitime qu'un membre propose que le représentant d'un régime ou d'un organe soit entendu au Conseil, mais notre règlement prescrit la procédure à suivre en ce cas. Cette procédure consiste à exécuter la décision du 25 juin et à inviter le représentant de la République de Corée à prendre place à cette table et, ensuite, à proposer au Conseil qu'un autre représentant soit également admis. Telle aurait été la procédure indiquée, et aucun membre du Conseil ne serait en droit de s'opposer à la présentation d'une telle proposition.

Mais cette procédure n'a pas été adoptée. Au contraire, notre Président a annulé une décision du Conseil pour appuyer la demande faite par l'un des membres du Conseil.

Au cours de ce débat, bien des choses ont été dites sur l'attitude antidémocratique et partielle dont le Conseil avait fait preuve en n'invitant qu'une des parties au différend à la table du Conseil, sans inviter l'autre. Cette question de la représentation de la Corée du Nord lors des débats des Nations Unies a déjà été discutée autrefois. Ce n'est pas la première fois que nous ayons eu une discussion de cet ordre. En fait, le premier débat important consacré à cette question a eu lieu devant la Première Commission, lors de la troisième session de l'Assemblée générale, tenue à Paris au cours de l'automne de 1948¹.

A cette époque, l'Assemblée générale, à une majorité importante de ses membres, a refusé d'entendre le représentant de la Corée du Nord. Pourquoi? L'Assem-

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part I, First Committee, 200th meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Première Commission, 200^{ème} séance.*

choose to be undemocratic and unfair? Not at all. The grounds then were that the people in North Korea not only had refused to co-operate with the United Nations Temporary Commission on Korea but had totally ignored it and, in their public announcements, had ridiculed the United Nations and its Commission. The majority of the members attending the Assembly found it only right that such a party should not be given a hearing.

When the Security Council met on 25 June, that question was again debated in connexion with the draft resolution presented by the representative of Yugoslavia [S/1500]. It is claimed that on 25 June, at least, the Security Council had not condemned North Korea as an aggressor, and that the principles of the Charter and common sense should have obliged the Security Council to give a hearing to the representative of North Korea.

What was the situation with which the Security Council was faced on 25 June? There was some kind of a dispute, no doubt. There are disputes all over the world. It is not unnatural to have a dispute. The purpose of the United Nations is to settle such disputes peacefully. When a country, however, with or without an existing dispute, marches its troops into the territory of another country, then that party turns a dispute into an aggressive war. That is what the people of North Korea did in marching their troops south of the 38th parallel. A dispute became a war.

On 25 June, the Council was not handling a dispute; it was handling an aggressive war. In those circumstances, it was not only in accordance with the letter and spirit of the Charter, but also with common sense, that the Council should have refused to give a hearing to an aggressor.

A great deal has been said about the Republic of Korea committing an aggression. People have even gone so far as to show the Council a photograph of Mr. Dulles, which was taken in a trench in Korea. The bare fact of aggression is too bare to be clouded or painted over. In China we have a saying that when somebody tries to hide a fact of that type, he is trying to cover the sky with one hand. The sky cannot be covered with one hand. The fact of aggression on the part of North Korea cannot be denied.

Suppose the Council, on 25 June, had extended an invitation to the representative of North Korea, and North Korea had continued to defy the Council, as it has done during the last six weeks, what would then be the duty of this Council? Its manifest duty would be to expel that representative. After the events which have occurred in Korea, there still persists in this Council the demand that the representative of North Korea, the aggressor, should be extended an invitation to participate. If such attempts succeed, the whole effort of the Security Council would be set at naught, and we might as well give up this great institution of ours. Therefore I insist that the President should rule on the point of order which I raise.

Mr. AUSTIN (United States of America): I support the representative of China in his point of order. Much

blée a-t-elle délibérément décidé alors d'être antidémocratique et partielle? Nullement. Les raisons de cette décision étaient que les Coréens du Nord, non seulement avaient refusé de collaborer avec la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, mais encore avaient totalement ignoré cette commission et que, dans leurs déclarations publiques, ils avaient tourné au ridicule les Nations Unies et leur commission. La majorité des Etats Membres représentés à l'Assemblée ont estimé que ce n'était que justice qu'une telle partie fût considérée comme ne méritant pas d'être entendue.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni le 25 juin, cette question a été discutée à nouveau à propos du projet de résolution présenté par le représentant de la Yougoslavie [S/1500]. On a prétendu que, le 25 juin du moins, le Conseil de sécurité n'avait pas condamné la Corée du Nord en tant qu'agresseur, et que les principes de la Charte et le simple bon sens auraient dû obliger le Conseil de sécurité à entendre le représentant de la Corée du Nord.

Devant quelle situation le Conseil de sécurité se trouvait-il le 25 juin? Il y avait un différend, à n'en pas douter. Il existe des différends dans le monde entier. Il n'est pas extraordinaire qu'il y ait un différend. Le but des Nations Unies est de régler ces différends pacifiquement. Toutefois, lorsqu'un pays, en présence ou en l'absence d'un différend, lance ses troupes dans le territoire d'un autre pays, ce pays transforme un différend en une guerre d'agression. C'est ce qu'ont fait les Coréens du Nord en lançant leurs troupes au sud du 38ème parallèle. Le différend est devenu une guerre.

Le 25 juin, le Conseil n'était pas saisi d'un différend; il était en présence d'une guerre d'agression. Dans ces conditions, le Conseil n'a fait qu'obéir, non seulement à la lettre et à l'esprit de la Charte, mais aussi au bon sens, en refusant d'entendre un agresseur.

Bien des choses ont été dites sur l'agression qu'aurait commise la République de Corée. On est allé jusqu'à montrer au Conseil une photographie de M. Dulles, prise dans une tranchée en Corée. La réalité de l'agression est trop flagrante pour que l'on puisse la brouiller ou la camoufler. Il existe en Chine un dicton selon lequel, lorsque quelqu'un essaie de cacher un fait de cet ordre, il essaie de cacher le ciel d'une seule main. On ne peut pas couvrir le ciel d'une seule main. On ne peut pas nier la réalité de l'agression commise par la Corée du Nord.

Supposons que, le 25 juin, le Conseil ait invité le représentant de la Corée du Nord et que la Corée du Nord ait continué d'agir au mépris des recommandations du Conseil, comme elle le fait depuis six semaines, quel eût été, dans ce cas, le devoir du Conseil? Evidemment d'expulser ce représentant. Pourtant, après ce qui s'est passé en Corée, certains membres du Conseil continuent à demander que le représentant de la Corée du Nord, pays agresseur, soit invité à participer aux débats. S'ils obtenaient gain de cause, tout l'effort du Conseil de sécurité se trouverait réduit à néant; nous pourrions tout aussi bien abolir la grande institution qu'il représente. C'est pourquoi j'insiste pour que le Président statue sur la motion d'ordre que je viens de soumettre.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): J'appuie la motion d'ordre du représentant

of the time, since the representative of the Soviet Union assumed the office of President ten days ago, has been consumed by a discussion of what should be discussed. For several days there has been a point of order before the Council in regard to which the USSR representative has made extensive remarks which he considers relevant. Those remarks show clearly that the representative of the Soviet Union possesses an inadequate understanding of the facts. Perhaps his insistent refusal to rule on the point of order made arises from that inadequate knowledge or understanding of the facts of the Korean situation. I believe that that is the charitable explanation of the astonishing assertions that the President has made in relation to the procedural issues before us. Because all of us wish to help him discharge his duties to this Council as its President, I should like to review for him a few of the relevant facts.

During the recent world war, the leading allies, including the USSR, pledged the freedom and independence of Korea. By agreement between the United States and the Soviet Union at the time of Japan's surrender, the 38th parallel was selected as an administrative boundary line for convenience in accepting the surrender of Japanese troops. That was a temporary, military, division; it was not a permanent, political, division. It was interpreted differently, however, by the USSR Government, which proceeded to turn the 38th parallel into a hard and fast frontier. In an effort to correct that obvious violation of war-time pledges made to the Korean people, my Government has consistently urged the abolition of the military frontier and the creation of a democratic and independent government of unified Korea.

In 1947, in 1948 and in 1949, the General Assembly by an overwhelming majority urged the same things. It has maintained in Korea for nearly three years a Commission charged with the completion of those tasks. The Commission has been denied access to North Korea—that is, that part of Korea north of the 38th parallel—by the Soviet Union as the occupying Power. South of that parallel, the United Nations Commission on Korea has supervised two elections, certified the establishment of a democratic government and verified the withdrawal of United States occupation forces. The General Assembly itself, by its resolution 195 (III), accepted the Government of the Republic of Korea as the only valid and lawful government in Korea. Many Members of the United Nations have recognized the Republic of Korea, whose admission to the United Nations was blocked by the USSR veto.

This summary of political history should make it clear what Government has blocked the unity and independence of Korea, what Government has established a puppet government in its zone of military control, and

de la Chine. Depuis que le représentant de l'Union soviétique a assumé les fonctions de Président, il y a dix jours, nous avons consacré beaucoup de temps à discuter la question de savoir ce que nous devrions discuter. Depuis plusieurs jours, le Conseil est saisi d'une motion d'ordre au sujet de laquelle le représentant de l'URSS a présenté de longues observations qui, à son avis, sont à propos. Il ressort pourtant clairement de ces observations que le représentant de l'Union soviétique a une compréhension insuffisante des faits. S'il refuse avec insistance de prendre une décision sur la motion d'ordre, cela tient peut-être à ce qu'il connaît ou comprend insuffisamment la situation réelle en Corée. A mon avis, c'est là la seule manière charitable d'expliquer les affirmations stupéfiantes que le Président a faites au sujet des questions de procédure devant lesquelles nous nous trouvons. Chacun de nous ayant le désir de l'aider à s'acquitter des devoirs qui lui incombent à l'égard du Conseil en sa qualité de Président, je tiens à passer en revue, pour lui, quelques-uns des faits pertinents.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, les principales Puissances alliées, y compris l'URSS, se sont engagées à rétablir la liberté et l'indépendance de la Corée. Au moment de la capitulation du Japon, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont choisi d'un commun accord le 38ème parallèle comme ligne de démarcation administrative afin de faciliter les opérations relatives à la capitulation des troupes japonaises. Il s'agissait là d'une division temporaire, de caractère militaire; ce n'était pas une division politique de caractère permanent. Le Gouvernement de l'URSS, cependant, a interprété différemment cet accord, et il s'est hâté de transformer le 38ème parallèle en une frontière rigide. S'efforçant de remédier à cette violation manifeste des promesses qui avaient été faites pendant la guerre au peuple coréen, mon Gouvernement n'a cessé de demander instamment l'abolition de la frontière militaire et la création d'un gouvernement démocratique et indépendant d'une Corée unifiée.

En 1947, en 1948 et en 1949, l'Assemblée générale, à une majorité écrasante, a formulé en termes pressants les mêmes recommandations. Pendant près de trois ans, elle a maintenu en Corée une Commission qui était chargée de mener à bien ces tâches. Or, la Commission s'est vu interdire l'accès de la Corée du Nord—c'est-à-dire de la partie de la Corée qui se trouve au nord du 38ème parallèle—par l'Union soviétique en tant que Puissance occupante. Au sud de ce parallèle, la Commission des Nations Unies pour la Corée a contrôlé la façon dont se sont déroulées deux élections, a constaté la création d'un gouvernement démocratique et s'est assurée que les forces d'occupation des Etats-Unis avaient bien évacué le territoire. L'Assemblée générale elle-même, par sa résolution 195 (III), a accepté de reconnaître le Gouvernement de la République de Corée comme le seul gouvernement légitime et régulier de Corée, et plusieurs membres des Nations Unies ont reconnu la République de Corée, dont l'admission au sein de l'Organisation a été empêchée par le veto de l'URSS.

Ce bref historique politique doit suffire pour montrer quel est le Gouvernement qui s'est opposé à l'unité et à l'indépendance de la Corée, quel est le Gouvernement qui a établi un régime fantoche dans la zone placée

what Government has defied the recommendations of the United Nations.

The determination of the United Nations to ensure that Korea should be free, unified and independent of outside influence from any great Power, on or off the continent, has never wavered. That is what the United Nations forces are fighting to uphold in Korea. The battle we are fighting is not a battle for any fragment of the population; it is a battle for the right of the Korean people to choose their own future. It is a supreme effort to give the Korean people the right to control their own destinies, a right that so many countries caught in the net of imperialism with a new name—communist imperialism—have lost.

If the efforts of the United Nations had not been blocked by the Soviet Union and the authorities in North Korea, then Korea today would be free and independent. Below the line of the 38th parallel, the light of day has shone. The United Nations observers could watch and report. They could tell us what was happening—the faults of a new nation, as well as its virtues. They could certify to us that democracy was having its struggles, but that it was succeeding.

Above that line, all was darkness. The arbitrary action of one great Power—and one great Power alone—kept the United Nations observers from fulfilling, above that line, the task assigned to them by the General Assembly. That great Power was free to pick and choose its instruments as it wished, to carry out its imperialist purposes in North Korea.

Could one call those instruments of communist imperialism the representatives of the Korean people? Certainly the United Nations has never been given any information that would lead this body to believe that such was the case. To call them the representatives of the Korean people must be only a tragic witticism when addressed to those who know how quickly nationalism, patriotism and independence in other countries have been crushed to produce subservient puppet governments—zombie governments that breathe and speak and act, but have no soul.

The United Nations tried to peer through the mists that enshrouded that régime. Nothing could be seen. The only voice that was heard was the echo of a greater voice that had come rolling and rumbling across steppe and tundra and mountain from a faraway place. To call this echo, this voice from the living dead, the authentic voice of the Korean people can only be a grotesque attempt at humour. The United Nations has tried to hear the voice of the people of Korea. In so far as they are able, those people have spoken in the hearing and under the eyes of the accredited observers of the United Nations. The representative of those Korean people, Mr. John M. Chang, the Ambassador of the Republic of Korea, is in this chamber.

son son contrôle militaire, quel est le Gouvernement, enfin, qui a défié les recommandations des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies ne s'est jamais laissée ébranler dans sa volonté de rendre la Corée libre, unie et indépendante de l'influence de toute grande Puissance, sur le même continent ou hors de celui-ci. C'est à cette fin que les forces des Nations Unies luttent aujourd'hui en Corée. La bataille où nous sommes engagés n'est pas une bataille avérée pour servir les intérêts de telle ou telle partie de la population; c'est une bataille livrée pour assurer au peuple coréen le droit de déterminer lui-même son sort futur. C'est un suprême effort en vue de donner au peuple coréen le droit de diriger son propre destin, droit qu'ont perdu tant de pays qui sont pris dans les filets de cet impérialisme que l'on peut appeler d'un nom nouveau—l'impérialisme communiste.

Si l'Union soviétique et les autorités de la Corée du Nord n'avaient pas entravé les efforts des Nations Unies, la Corée serait aujourd'hui un pays libre et indépendant. La lumière a lui au-dessous du 38ème parallèle. Les observateurs des Nations Unies ont pu exercer leur surveillance et transmettre leurs rapports. Ils ont pu nous dire ce qui se passait—ils ont pu signaler les défauts d'une nation nouvelle, aussi bien que ses vertus. Ils ont pu nous donner l'assurance que la démocratie avait des difficultés à surmonter, mais qu'elle était sur le point de remporter la victoire.

Au-dessus du 38ème parallèle a régné l'obscurité complète. L'action arbitraire d'une grande Puissance—d'une seule grande Puissance— a empêché les observateurs des Nations Unies d'accomplir, au nord de cette ligue, la mission que leur avait confiée l'Assemblée générale. Cette grande Puissance était libre de choisir ses instruments et de les utiliser à sa guise, de chercher à atteindre les objectifs impérialistes qu'elle s'était fixés en Corée du Nord.

Ces instruments de l'impérialisme communiste, pouvait-on les considérer comme des représentants du peuple coréen? Les Nations Unies n'ont certainement jamais reçu d'informations qui pussent amener le Conseil à croire qu'il en était ainsi. Leur donner le titre de représentant du peuple coréen ne pourrait apparaître que comme une tragique plaisanterie à ceux qui savent combien rapidement les aspirations d'autres pays au nationalisme, au patriotisme et à l'indépendance ont été écrasées en vue de créer des gouvernements fantoches et serviles—des gouvernements "envoutés" qui respirent, parlent et agissent, mais n'ont pas d'âme.

Les Nations Unies se sont efforcées de percer du regard les brouillards qui enveloppaient ce régime. Elles n'ont rien pu voir. La seule voix qui se soit fait entendre était l'écho d'une voix plus forte, qui parvenait, grondante, venue de très loin à travers les steppes, la toundra et les montagnes. Appeler l'écho de cette voix, qui monte d'entre des morts vivants, la voix authentique du peuple coréen serait une triste façon d'essayer de plaisanter. Les Nations Unies ont essayé d'entendre la voix du peuple coréen. Dans la mesure où ils l'ont pu, les habitants de la Corée se sont fait entendre par les observateurs accrédités des Nations Unies. Le représentant de ce peuple coréen, M. John M. Chang, Ambassadeur de la République de Corée, se trouve dans la salle du Conseil.

On 25 June, the mists that for five years had covered North Korea parted. Out of the fog came a mighty military machine to launch an unexpected and unprovoked attack on the Republic of Korea. That was the spearhead of the new imperialism, for the tanks and guns that hurtled out of the darkness were organized for only one purpose—to crush the independence of the Korean people and wipe from the earth the only representative government of that country. At last the world knew what kind of rulers had been placed in power over the northern fragment of the country, and why they had been chosen.

Although the representative of the Soviet Union did not feel able to attend the meetings of the Security Council called when Korea was invaded, he must have read the reports submitted to us by the United Nations Commission on Korea.

On 24 June, the day before the attack, the observers for the Commission reported that their "principal impression" was that the Republican army "is organized entirely for defence and is in no condition to carry out attack on large scale against forces of north" [S/1518]. The Commission itself, composed of representatives of Australia, China, El Salvador, France, India, the Philippines and Turkey, found on 26 June [S/1507] that "judging from actual progress of operations, Northern regime is carrying out well-planned, concerted, and full-scale invasion of South Korea".

Those reports completely dispose of the fantastic charges that the aggression was launched by the troops of the Korean Republic.

I might also recall that, many months before, the United Nations Commission had verified that United States forces had been totally withdrawn from Korea. The United Nations Commission was never able, however, to verify that USSR troops had left the area they controlled. So far as any United Nations observation is concerned, the Soviet Union might still control by military force all areas north of the 38th parallel. I am not stating that this is a fact. I am simply saying that the United Nations has never had the opportunity to learn, by observation, anything to the contrary.

Subsequent military developments have proved to anyone with a knowledge of warfare that the invasion by the North Koreans was carefully planned and had been prepared over a long period of time. I am sure the representative of the USSR will agree that it must have taken many months to train the drivers and gunners who are now massacring their fellow countrymen and defying the United Nations.

In the face of the unprovoked aggression launched by the North Koreans, the Security Council met within twenty-four hours of the attack and adopted [473rd meeting] a resolution calling for the immediate cessation of hostilities, for the withdrawal of the North Korean forces to the 38th parallel, and for the rendering of "every assistance" by all Members to the United Nations "in the execution of this resolution". That was addressed to all Members.

Le 25 juin, le brouillard qui depuis cinq ans enveloppait la Corée du Nord s'est dissipé. En se retirant, il a découvert une puissante machine militaire qui a lancé contre la République de Corée une attaque inattendue et non provoquée. C'était l'avant-garde du nouvel impérialisme, car les chars et les canons qui ont surgi de l'obscurité n'avaient qu'un objet: détruire l'indépendance du peuple coréen et effacer de la surface du globe le seul gouvernement qui représentât ce pays. Le monde savait enfin quel genre de dirigeants avaient été mis au pouvoir dans la partie septentrionale du pays et pourquoi ils avaient été choisis.

Le représentant de l'Union soviétique ne s'est pas estimé en mesure d'assister aux réunions du Conseil de sécurité qui ont été convoquées lors de l'invasion de la Corée, mais il a certainement lu les rapports que la Commission des Nations Unies en Corée nous a fait parvenir.

Le 24 juin, la veille de l'agression, les observateurs de la Commission ont fait connaître que leur "principale impression" était que l'armée républicaine "est entièrement organisée pour la défense et n'est pas en mesure d'exécuter une attaque de grande envergure contre les forces du Nord" [S/1518]. La Commission elle-même, qui se compose des représentants de l'Australie, de la Chine, de la France, de l'Inde, des Philippines, du Salvador et de la Turquie, a constaté, le 26 juin [S/1507], que, "à en juger par la marche réelle des opérations", le régime du Nord procédait "à une invasion bien préparée, concertée et de grande envergure de la Corée du Sud".

Ces rapports réduisent à néant les accusations stupéfiantes d'après lesquelles ce sont les troupes de la République de Corée qui ont déclenché l'agression.

Je pourrais également rappeler que, il y a bien des mois, la Commission des Nations Unies avait contrôlé l'exactitude du fait que les forces des Etats-Unis s'étaient entièrement retirées de Corée. Cependant, la Commission n'a jamais été en mesure de s'assurer que les troupes de l'URSS avaient quitté la région qu'elles occupaient. En l'absence de toute observation par les Nations Unies, il se pourrait que l'Union soviétique exerce encore un contrôle, au moyen de ses forces armées, sur toutes les régions situées au nord du 38ème parallèle. Je n'avance pas cela comme un fait. Je dis simplement que les Nations Unies n'ont jamais eu l'occasion de se rendre compte par l'observation qu'il n'en est rien.

Les événements militaires ultérieurs ont prouvé à tous ceux qui savent ce que c'est que la guerre que l'invasion des Coréens du Nord répondait à un plan minutieux et qu'elle avait été préparée longtemps à l'avance. Je suis sûr que le représentant de l'URSS reconnaîtra qu'il a fallu de nombreux mois pour former les conducteurs de chars et les artilleurs qui massacrent maintenant leurs compatriotes et défient les Nations Unies.

Devant l'agression non provoquée déclenchée par les Coréens du Nord, le Conseil de sécurité s'est réuni, moins de vingt-quatre heures après l'attaque, et a adopté [473ème séance] une résolution demandant la cessation immédiate des hostilités, le retrait des forces armées de la Corée du Nord sur le 38ème parallèle et l'"entier concours" de tous les Etats Membres des Nations Unies "pour l'exécution de la présente résolution". Cette résolution s'adressait à tous les Membres.

As the attack continued, the President of the United States, at noon on 27 June, announced support for this resolution by ordering the United States air and sea forces to assist the troops of the Korean Government. On the same day, 27 June, the Security Council recommended [474th meeting] that all Members of the United Nations should furnish such aid to the Republic of Korea as might be necessary to repel the attack and restore international peace and security in the area. Since that time, fifty-three Members have supported the Security Council's action to restore peace in Korea. Many of them have offered, and some have already sent, military support or other types of assistance. All are working and fighting together under the United Nations flag and under a Unified Command in a great common effort to put down lawless aggression. To call such a United Nations function "aggression" is like calling aid to a peaceful citizen, attacked by a thief in the night, aggression.

Yet the representative of the Soviet Union obstructs all efforts of the Security Council to perform its peace-making functions by speeches charging the United States as the aggressor.

Those are the facts of recent Korean history.

To make sure that there can be no misunderstanding, let me restate the main questions which have arisen in this debate and give the answers, on which the bulk of mankind has already agreed.

Whose troops are attacking deep in somebody else's territory? Those of the North Koreans.

Whose territory is over-run by an invading army? That of the Republic of Korea.

Who is assisting the Republic of Korea to defend itself? The United Nations, with the support of fifty-three of the fifty-nine Members.

Who has the influence and the power to call off the invading North Korean army? The Soviet Union.

Who is responsible for the bombing and bloodshed that inevitably ensued from the act of aggression? The North Koreans and those who support them.

Who, then, can stop the bombing and the bloodshed? The North Koreans and those who support their aggression.

What member of the Security Council is supporting the North Korean régime in the Security Council? The Soviet Union.

What kind of a "peaceful settlement" has the Soviet Union proposed? The kind of settlement that would send the United Nations police away and leave the bandits to plunder Korea at will.

Who, then, is supporting the United Nations Charter and really working for peace? The fifty-three Members of the United Nations which are supporting the Republic of Korea.

Is the USSR one of the fifty-three? No.

The representative of the Soviet Union, in his remarks and his proposals, suggests in effect that the United Nations forces should leave Korea and leave

Comme l'attaque se poursuivait, le Président des Etats-Unis a annoncé, le 27 juin à midi, que les Etats-Unis appuyaient la résolution du Conseil en donnant à l'aviation et à la marine américaines l'ordre d'aider les troupes du Gouvernement coréen. Ce même jour, le 27 juin, le Conseil de sécurité a recommandé [474ème séance] à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de prêter à la République de Corée toute l'assistance nécessaire pour repousser l'attaque et rétablir la paix internationale et la sécurité dans cette région. Depuis lors, cinquante-trois Membres se sont associés aux mesures prises par le Conseil de sécurité pour rétablir la paix en Corée. Un grand nombre d'entre eux ont déjà offert, et quelques-uns ont déjà effectivement prêté à la Corée une assistance d'ordre militaire ou autre. Tous ces Membres travaillent et luttent groupés autour du drapeau des Nations Unies, sous un commandement unifié, s'efforçant d'un commun accord de mettre fin à une injuste agression. Appeler "agression" les mesures prises par les Nations Unies reviendrait à qualifier d'agression l'aide apportée à un citoyen paisible attaqué la nuit par des voleurs.

Et pourtant, le représentant de l'Union soviétique, par des discours dans lesquels il accuse les Etats-Unis d'être l'agresseur, entrave tous les efforts que déploie le Conseil de sécurité pour s'acquitter de ses fonctions pacificatrices.

Voici les faits qui viennent de se dérouler en Corée.

Pour éviter tout malentendu, permettez-moi de répéter les principales questions qui se sont posées au cours des débats et de formuler les réponses, sur lesquelles la plus grande partie de l'humanité est déjà d'accord.

Quel est le pays dont les troupes poussent leurs attaques au plus profond du territoire d'un autre pays? La Corée du Nord.

Quel est le pays dont le territoire est submergé par une armée d'invasion? La République de Corée.

Qui aide la République de Corée à se défendre? Les Nations Unies, avec l'appui de cinquante-trois Membres sur cinquante-neuf.

Qui dispose de l'influence et de la puissance nécessaires pour arrêter l'armée d'invasion de la Corée du Nord? L'Union soviétique.

Qui est responsable des bombardements et du massacre qui résultent inévitablement d'un acte d'agression? La Corée du Nord, et ceux qui la soutiennent.

Qui peut mettre fin à ces bombardements et à ce massacre? La Corée du Nord et ceux qui la soutiennent dans son agression.

Quel est le membre du Conseil de sécurité qui défend au Conseil le régime de la Corée du Nord? L'Union soviétique.

Quel genre de "règlement pacifique" l'Union soviétique propose-t-elle? Rappeler les forces des Nations Unies, qui jouent un rôle de police, et laisser les bandits piller la Corée comme ils l'entendent.

Qui donc se fait le défenseur de la Charte des Nations Unies et travaille réellement pour la paix? Les cinquante-trois Membres de l'Organisation des Nations Unies qui aident la République de Corée.

L'URSS est-elle l'un de ces cinquante-trois Membres? Non.

Ce que propose en fait le représentant de l'Union soviétique dans ses observations et dans sa proposition, c'est que les troupes des Nations Unies quittent

the defenceless Korean Republic to be slaughtered, at leisure and without danger, by the aggressor.

No, the United Nations will not do that. No nation, great or small, could ever again feel safe or have any confidence in this body if we followed such shameless advice.

A man's house has been attacked by a band of bandits, who have occupied most of its rooms and driven him and his family into one corner of it. He has called the police, who have arrived to help him hold the corner, while reinforcements, which will drive the invading band out of the house, are on the way. At this point, a powerful patron of the invaders suggests "peaceful settlement of the question"; he says the shooting should stop and that the police should go back to headquarters. The invaders would remain in possession of most of the house. They would hold on to their weapons. The householder and his family would be left in their corner, nearly disarmed and wounded, barred from the kitchen and the larder. Does this proposal appeal to the householder as a "peaceful settlement"? And what will the community think of a police force which accepts such a proposal?

The United Nations has undertaken to protect the Korean people from aggression and to help the Korean people attain freedom, unity and peace. The "peace" proposed by the USSR draft resolution [S/1668] is the kind of peace that ensues when the innocent victim lies dead and still. This Council believes in the kind of peace endorsed by Prime Minister Nehru, a living, dynamic, peace.

There is before the Council another draft resolution, which really does seek a peaceful settlement of the Korean question, document S/1653. That draft resolution, submitted on 31 July [479th meeting] by the United States delegation, contains three simple elements: a condemnation of aggression, an appeal for the use of the influence that could halt the North Korean defiance of the United Nations, and an effort to keep the conflict localized until peace is restored.

There is nothing obscure or devious about such a proposal. Its peaceful purpose is clear. Faithful support of its terms would, beyond any doubt, terminate promptly this breach of the peace. One can only be astonished that a State which has so often expressed its peaceful intentions should characterize a contribution to peace in the terms employed by the representative of the Soviet Union.

I hope the USSR will agree with the United States that the deliberate use of armed attack as an instrument for seeking national political objectives is an uncivilized act denounced by the Charter of the United Nations. I hope that the spokesman for the Government of the Soviet Union will agree that to wage, condone or support aggressive warfare is an act of cynical brutality. I express this hope because, thus far, the USSR is the only one of the great Powers on this earth that has held aloof from the condemnation of aggressive warfare in Korea. Refusal to condemn such aggression will make it clear who is for peace and who is not.

la Corée et permettent à l'agresseur d'égorger à loisir et sans danger la République coréenne sans défense.

Eh bien, non; les Nations Unies n'en feront rien. Aucune nation, grande ou petite, ne pourrait se sentir en sécurité et garder sa confiance dans notre Organisation si nous suivions ces conseils éhontés.

Une troupe de bandits a attaqué la maison d'un honnête homme; ils en occupent la plupart des pièces et l'ont repoussé dans un coin, lui et sa famille. Il appelle la police qui vient l'aider à défendre ce coin, en attendant qu'arrivent les renforts qui chasseront les bandits de la maison. A ce moment, un puissant personnage, protecteur des envahisseurs, propose "un règlement pacifique de la question". Il déclare qu'il faut cesser le feu et renvoyer la police. Les envahisseurs demeureraient les maîtres de la plus grande partie de la maison. Ils garderaient leur armes. Le maître de la maison et sa famille resteraient dans leur coin, presque désarmés, blessés, incapables d'accéder à la cuisine et au garde-manger. Le maître de la maison peut-il considérer cette proposition comme "un règlement pacifique"? Et que penserait la ville d'une police qui accepterait une telle proposition?

Les Nations Unies se sont chargées de protéger le peuple coréen contre l'agression et de l'aider à retrouver sa liberté, son unité et la paix. La "paix" que propose l'Union soviétique dans son projet de résolution [S/1668] est celle qui règne après la mort des victimes innocentes. Le Conseil est partisan du genre de paix dont s'est fait le champion le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru: une paix vivante, dynamique.

Le Conseil est saisi d'un autre projet de résolution qui, lui, tend réellement à un règlement pacifique de la question coréenne; il figure au document S/1653. Ce projet de résolution, soumis le 31 juillet [479ème séance] par la délégation des Etats-Unis, comporte trois points très simples: il condamne l'agression, il demande que ceux qui jouissent de l'influence nécessaire empêchent la Corée du Nord de braver les Nations Unies, et il constitue un effort pour localiser le conflit jusqu'au rétablissement de la paix.

Cette proposition ne comporte rien d'obscur ni d'équivoque. Son intention pacifique est évidente. A mon avis, en respectant scrupuleusement ses conditions, on mettrait fin rapidement et de manière certaine à l'actuelle rupture de la paix. On ne peut que s'étonner de voir un Etat qui a si souvent proclamé ses intentions pacifiques employer à l'égard d'une contribution à la cause de la paix les termes dont s'est servi le représentant de l'Union soviétique.

J'espère que l'URSS reconnaîtra avec les Etats-Unis que le recours délibéré à une attaque armée en tant que moyen de réaliser des buts politiques nationaux est un acte contraire aux principes de la civilisation et flétri par la Charte des Nations Unies. J'espère que le porte-parole du Gouvernement de l'Union soviétique reconnaîtra que c'est faire preuve d'une cynique brutalité que de faire, d'admettre ou d'encourager une guerre d'agression. J'exprime cet espoir parce que, jusqu'ici, l'URSS est la seule des grandes Puissances qui se soit dissociée de la condamnation prononcée à l'égard de la guerre d'agression livrée en Corée. Le refus de condamner une telle agression indiquera clairement de quel côté l'on se trouve — pour ou contre la paix.

If law and order are to be maintained in the world community, there can be no temporizing with defiance of the orders of the Security Council to end a breach of the peace. We have come together, in this voluntary association, determined that aggression shall cease to be profitable. Our action here, as well as the action of our forces in the field, must constitute a clear warning to all potential aggressors. Armed defiance of the United Nations is armed defiance of the peoples of the world. It must be condemned as the ultimate lawlessness. We must ensure that every aggression is a complete failure. For the sake of peace in the future, we can do no less.

Membership in the United Nations involves many obligations. Every State which has signed the Charter has solemnly pledged itself "to take effective collective measures for the prevention and removal of threats to the peace, and for the suppression of acts of aggression".

Every State that has signed the Charter has solemnly pledged itself to "refrain from giving assistance to any State against which the United Nations is taking preventive or enforcement action".

Moreover, every Member has joined in a pledge to "ensure that States which are not Members of the United Nations act in accordance with these principles so far as may be necessary for the maintenance of international peace and security".

These obligations are set forth in the first two Articles of the Charter. Their application to the breach of the peace in Korea is apparent. There can be no doubt whatever of the obligations placed on every Member of the United Nations by the breach of the peace. Every Member is clearly called upon to do everything in its power to halt aggression and restore the peace in accordance with the Charter.

It should not be necessary to issue a special appeal to States to use their influence upon the authorities of North Korea to cease defiance of the Security Council. We should be able to assume that every peace-loving State would take such action automatically. Faithful adherence to the Charter pledges I have cited should eliminate any necessity for a special act of the Security Council. Unfortunately, the facts make it clear that Charter obligations are not being fulfilled. To appreciate the need for the second paragraph of the United States draft resolution, one has only to ask whose planes, whose tanks and whose training have made it possible for the North Koreans to defy the United Nations.

Every representative on the Council is aware that the bloodshed in Korea could be halted this very day, if certain Member States were prepared to fulfil their Charter obligations. Hundreds of lives and thousands of casualties could have been spared long since, if those Member States had responded to the action of this Council, as we had every right to expect them to respond. The fear of war could be lifted from the peoples of this earth if one certain member of this

Si l'on veut établir l'ordre et la légalité dans le monde, on ne peut accepter de tergiverser lorsque des ordres donnés par le Conseil de sécurité en vue de rétablir la paix ne sont pas exécutés. Nous nous sommes associés au sein des Nations Unies volontairement, résolus à faire en sorte que l'agression ne soit plus une entreprise profitable. Par notre action au Conseil de sécurité, comme par l'action de nos forces sur le champ de bataille, nous entendons donner un avertissement sans équivoque à tout agresseur éventuel. Défier les Nations Unies par la force des armes, c'est défier tous les peuples du monde. Une telle attitude doit être condamnée comme le pire des manquements à la loi. Nous devons faire en sorte que toute agression soit irrémédiablement vouée à l'échec. Nous ne pouvons faire moins si nous voulons assurer la paix de l'avenir.

La qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies comporte de nombreuses obligations. Chaque Etat qui a souscrit à la Charte a pris l'engagement solennel de "prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression".

Chaque Etat qui a souscrit à la Charte a pris l'engagement solennel de s'abstenir "de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive".

En outre, chaque Membre a pris l'engagement de faire en sorte "que les Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Ces obligations sont énoncées dans les deux premiers Articles de la Charte. Il est manifeste qu'elles s'appliquent à la rupture de la paix en Corée. Il ne peut y avoir le moindre doute sur les obligations que la rupture de la paix impose à chacun des Etats Membres des Nations Unies. Chaque Etat Membre est clairement invité à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à l'agression et rétablir la paix, conformément à la Charte.

Il ne devrait pas être nécessaire de lancer un appel spécial aux Etats pour leur demander d'user de leur influence auprès des autorités de la Corée du Nord pour qu'elles cessent d'agir au mépris du Conseil de sécurité. Nous devrions pouvoir attendre de tout Etat pacifique qu'il prenne automatiquement cette décision. L'exécution loyale des engagements pris dans la Charte que j'ai cités devrait rendre superflue toute mesure spéciale du Conseil de sécurité. Malheureusement, les faits démontrent que les obligations imposées par la Charte ne sont pas remplies. Pour comprendre la nécessité du deuxième paragraphe du projet de résolution des Etats-Unis, il suffit de se demander: quels avions, quels chars et quel entraînement ont permis aux Coréens du Nord d'agir au mépris des Nations Unies?

Tous les membres du Conseil savent que l'effusion de sang en Corée pourrait être arrêtée aujourd'hui même, si certains Etats Membres étaient disposés à remplir les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte. On aurait pu, depuis longtemps, empêcher qu'il y ait des centaines de morts et des milliers de blessés si ces Etats Membres avaient fait à l'égard de la décision du Conseil la réponse que nous étions en droit d'attendre. La crainte de la guerre, qui

Council would endorse, without qualification, the second paragraph of the United States draft resolution.

The world knows that strong and powerful influences exist which have not been employed in the pursuit of peace. When the representative of the Soviet Union returned to this Council, after his self-imposed absence, the whole world hoped that that was a sign that those influences would be activated in support of peace. Those hopes have been disappointed. All the manoeuvring which has taken place here since 1 August has not confused the millions of men and women outside the Soviet sphere who are free to read what they like, think what they like and speak what they believe. People all over the world know that international communism could halt the conflict in Korea today. Those people will know what conclusions to draw from the prolongation of the bloodshed. Rarely has there been such a direct opportunity to demonstrate that repeated protestations for peace have been sincere. The whole world knows in which direction to look for the signal that could halt the evil of war.

At the [478th] meeting of the Council, on 28 July, our highly respected colleague, the representative of India, Sir Benegal N. Rau, closed his statement with these words:

"If the North Koreans, even at this stage, would comply with the Council's resolution of 25 June [473rd meeting]—now that they know the world's verdict—they would spare Korea much needless suffering, they would allay fears of a world conflagration and strengthen the hands of those who are working for peace."

The draft resolution before us takes inspiration from those words. Its central objective is to keep the conflict confined to Korea and to end it there. In spirit and in substance it carries forward resolution 290 (IV) on the essentials of peace endorsed at the fourth session of the General Assembly by fifty-three nations. It embodies a practical application of those essentials of peaceful co-existence, so loudly proclaimed but so seldom practised.

Since the outbreak of hostilities on 25 June, every action taken by my Government has had one central objective—to suppress aggression in Korea and, until that is accomplished, to prevent its spread. This is the central objective of the draft resolution before us. It puts forward an elemental obligation of good citizenship in the world community, namely, "to refrain from action which might lead to the spread of the Korean conflict to other areas and thereby further endanger international peace and security".

Armed conflict anywhere endangers peoples everywhere. Inherent in every conflict is the terrible possibility that it may spread and engulf us all. The gravest responsibility of every government is to prevent that from happening. There is no reason that excuses any government from meeting that responsibility.

pèse sur l'humanité, pourrait être dissipée si un certain membre du Conseil donnait sans réserves son appui au deuxième paragraphe du projet de résolution des Etats-Unis.

Le monde sait qu'il existe des influences puissantes qui n'ont pas été utilisées dans la recherche de la paix. Lorsque, après l'absence qu'il s'était imposée lui-même, le représentant de l'Union soviétique est revenu au Conseil, le monde entier espérait que c'était là un signe annonçant que ces influences entreraient en jeu en faveur de la paix. Ces espoirs ont été frustrés. Les manoeuvres qui se sont déployées ici depuis le 1er août n'ont pas fait illusion aux millions d'hommes et de femmes qui vivent hors de l'orbite soviétique et sont libres de lire ce qu'ils veulent, de penser ce qu'ils veulent et de parler selon leur conscience. Dans le monde entier, les peuples savent que le communisme international pourrait aujourd'hui arrêter le conflit de Corée. Ces peuples, voyant le massacre se prolonger, sauront tirer leurs conclusions. Il s'est rarement présenté une occasion aussi directe de prouver la sincérité de tant de protestations pacifistes. Le monde entier sait d'où pourrait partir le signal qui mettrait fin aux maux de la guerre.

A la séance du 28 juillet [478ème séance], notre très respecté collègue représentant de l'Inde, Sir Benegal N. Rau, a terminé son intervention sur ces mots:

"Si les Coréens du Nord, même au stade actuel, acceptaient de se conformer à la résolution adoptée le 25 juin par le Conseil [473ème séance]—maintenant qu'ils connaissent le verdict du monde—ils épargneraient à la Corée beaucoup de souffrances inutiles, ils apaiseraient les craintes de conflagration mondiale et renforceraient l'autorité de ceux qui travaillent pour la paix."

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi s'inspire de ces paroles. Il a principalement pour objet de limiter le conflit à la Corée et de l'empêcher de s'étendre. Par son esprit comme par sa teneur, il prolonge la résolution 290 (IV) sur les principes essentiels au maintien de la paix, approuvée à la quatrième session de l'Assemblée générale par cinquante-trois nations. Elle constitue une application pratique de ces principes essentiels au maintien de la paix, si bruyamment proclamés et si rarement appliqués.

Depuis le 25 juin, date du début des hostilités, toutes les mesures prises par mon Gouvernement n'ont eu d'autre but que de mettre fin à l'agression en Corée et, jusqu'à ce qu'il y soit mis fin, de l'empêcher de s'étendre. Tel est le principal objet du projet de résolution soumis au Conseil. Il met en relief l'un des principaux devoirs du citoyen dans la collectivité mondiale, à savoir, de "s'abstenir de toute action qui pourrait étendre le conflit coréen à d'autres régions et compromettre ainsi plus gravement la paix et la sécurité internationales".

Un conflit armé, quel que soit le pays où il survient, met en danger tous les peuples. Tout conflit contient un terrible danger latent: il est susceptible de s'étendre et de nous engouffrer tous. Et c'est l'obligation la plus impérieuse de tout gouvernement d'écartier ce danger. Aucune raison au monde ne saurait dispenser un gouvernement de cette obligation.

Faithful support of the draft resolution before us would strongly support the peace-making functions of the United Nations. The draft resolution does not presume to answer all the problems before us. It does seek to make an urgent and practical step in the direction of peace. I deeply hope that every one of us is prepared to make at least this contribution to the welfare of mankind.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I have no speakers on my list yet. Does anyone wish to speak? No one?

In that case the Security Council can perhaps proceed to discuss the most urgent question before it—the telegram of 5 August from the Minister for Foreign Affairs of the Korean People's Democratic Republic [S/1674] protesting against the barbarous bombing by the United States Air Force of peaceful towns and populated areas in Korea and of the peaceful population. There is a draft resolution on this subject [S/1679] submitted by the USSR delegation on 8 August [484th meeting]. Perhaps we should consider this as a matter of urgency.

Mr. AUSTIN (United States of America): I most respectfully request that the President should rule upon the point of order. There is nothing else to do at the present moment except to rule upon the point of order. That is the business of the President and he ought to perform it. We ought not to waste any more time.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As I mentioned in the short summary I made at the beginning of the meeting, the result of the unofficial exchange of views that has taken place between the members of the Security Council on questions arising at the previous meeting has been that the opinions of the parties have remained unchanged, and accordingly we have recognized that such unofficial exchanges of opinions would be advisable in the future. It is therefore hardly advisable to return to this question, for it is perfectly obvious to all the members of the Security Council that, in the circumstances that have arisen, the President cannot possibly make the ruling upon which the representative of the United States and the representative of the Kuomintang group have been insisting so vehemently for the last two meetings.

Mr. AUSTIN (United States of America): I challenge the ruling of the President and call upon him to put the question to the Security Council. I claim that his last ruling is inaccurate. When he relies upon the statement that he made at the opening of this meeting as a reason for not ruling upon the question that is before him, he is in error—and he is in error, in addition, when he assigns any responsibility for his position to the other members of the Security Council. I call for the regular order now. It is time that the President followed the rules—just once.

En appuyant de bonne foi le projet de résolution soumis au Conseil, nous apporterons aux Nations Unies une aide énergique dans l'accomplissement de son œuvre de paix. Ce projet ne prétend pas résoudre tous les problèmes qui se posent à nous, mais il nous invite à adopter une mesure pratique et urgente en vue de la paix. J'espère de tout cœur que chacun d'entre nous est prêt à faire au moins ce geste pour le bien de l'humanité.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole? Personne donc ne demande à parler?

Dans ces conditions, le Conseil de sécurité pourrait peut-être passer à l'examen de la question la plus urgente dont nous soyons saisis: le télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, en date du 5 août [S/1674], qui proteste contre les bombardements barbares auxquels l'Armée de l'air des Etats-Unis s'est livrée contre les villes pacifiques et les centres de de population de la Corée et contre ses paisibles habitants. La délégation de l'URSS a déposé le 8 août [484ème séance] un projet de résolution [S/1679] relatif à cette question. Peut-être pourrions-nous examiner d'urgence cette question.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je demande très respectueusement au Président de prendre une décision sur la motion d'ordre. Il n'y a rien d'autre à faire actuellement que de prendre une décision sur la motion d'ordre. C'est la tâche du Président, il doit s'en acquitter. Nous ne devrions pas perdre plus de temps.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Comme je l'ai indiqué dans le bref exposé que j'ai fait au début de la séance, il est apparu, à la suite de l'échange de vues officieux qui a eu lieu entre les membres du Conseil de sécurité sur les questions soulevées à la séance précédente, que les vues des parties respectives n'avaient pas changé; aussi avons-nous décidé qu'il serait utile de procéder à de pareils échanges de vues officieux à l'avenir. C'est pourquoi il n'est guère judicieux de revenir sur cette question, car il doit apparaître clairement à tous les membres du Conseil que, dans la situation actuelle, le Président n'est pas en mesure de prendre la décision présidentielle sur laquelle insistent si fortement depuis deux séances le représentant des Etats-Unis et celui du groupe du Kouomintang.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je conteste la décision du Président et l'invite à soumettre la question au Conseil de sécurité. J'affirme que sa dernière décision n'est pas fondée. Quand il invoque la déclaration qu'il a faite au début de la présente séance comme un motif pour ne pas trancher la question qui lui est soumise, il se trompe, et il se trompe encore quand il rend les autres membres du Conseil responsables de la situation dans laquelle le Conseil se trouve. Je demande que l'on suive maintenant la procédure régulière. Il est temps que le Président se conforme au règlement intérieur, ne serait-ce qu'une fois.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I am afraid that I do not agree with what the President has just said—if I understood him correctly. I think he said that we had in fact agreed to have further private conversations if necessary and if anybody had any new proposals to make. That is quite true—and I hope we shall have further private conversations. But the inference from what he said afterwards, I think, was that we had agreed, so to speak, that the question had been exhausted; that everybody had said his say; that the position of the President had been fully understood, as indeed had been the position of the other members who did not support his point of view; and that therefore we ought, as the President has suggested, to pass on to the consideration of the next question, whatever that may be.

That is not my own view at all. I think that this is a very grave matter. This impasse which we have reached, and which unfortunately we could not solve or come near solving as a result of our private conversations, is a really serious matter. It is holding us up and, until we get over it, we shall not make any further progress. We must get over it somehow, and I think the only way that we can get over it is to go on asking the President to give his ruling, as he really ought to do. In that respect, I have many further arguments to deploy in support of what I submit is his real duty as President of the Security Council.

As a matter of fact, I shall hope to ponder what has been said today by more than one person, and I should, therefore, hope to deploy my full arguments at the meeting which I trust we shall have tomorrow.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The following situation has arisen. The representative of the United States has challenged a non-existent ruling. The President has made no ruling, and has announced very clearly and plainly that, in view of the situation which has arisen, he is unable to make a ruling. Therefore, as there is no ruling, the challenge cannot stand. Only a ruling can be challenged. In this case there was no ruling. The challenge therefore lacks an object.

As regards the United States representative's last statement, that representative has already discussed the substance of the question, having first made a number of slanderous and unfounded allegations in regard to the Soviet Union's position on the question under discussion.

The USSR delegation has already had ample opportunity, in its two preceding statements, to state the point of view of the Government of the Soviet Union on this question, and to show and prove, on the basis of the universally-accepted international definition of aggression, that the aggressor in the Korean question is the Government of the United States.

As regards the slanderous insinuations made today by the United States representative to the effect that the Soviet Union, as a great Power, is supplying the

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je regrette de ne pouvoir approuver ce que le Président vient de dire, si tant est que je l'ai bien compris. Il a déclaré, je crois, que nous étions en fait convenus de procéder à d'autres entretiens privés si cela était nécessaire et si quelqu'un avait de nouvelles propositions à présenter. C'est tout à fait exact, et j'espère que nous aurons d'autres entretiens privés. Mais il me semble qu'il a donné à entendre par ses propos ultérieurs, que nous étions convenus, pour ainsi dire, que la question était épuisée, que chacun avait dit ce qu'il avait à dire, que le Président avait pleinement fait comprendre sa position — de même, du reste, que les autres membres qui ne partagent pas son point de vue — et que nous devrions donc, conformément à la suggestion du Président, passer à l'examen de la question suivante, quelle qu'elle soit.

Ce n'est pas du tout mon avis. Je pense qu'il s'agit d'une question très grave. Cette impasse dans laquelle nous nous trouvons — et d'où, malheureusement, nous ne sommes arrivés ni à sortir ni à nous dégager à la suite de nos entretiens officiels — constitue une question vraiment grave. Elle paralyse nos débats, et, tant que nous ne l'aurons pas réglée, nous ne pourrions faire le moindre progrès. Nous devons trouver une solution d'une manière ou d'une autre, et je pense que la seule solution qui s'offre à nous consiste à demander au Président de statuer, comme c'est son devoir de le faire. A cet égard, je pourrais avancer beaucoup d'autres arguments pour montrer que c'est là son devoir réel en tant que Président du Conseil de sécurité.

Mais je compte réfléchir sur ce qui a été dit aujourd'hui par plus d'une personne, et, en conséquence, je me réserve d'exposer tous mes arguments au cours de la séance qui, je l'espère, aura lieu demain.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La situation est la suivante: le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il conteste une décision présidentielle inexistante. Le Président n'a pas pris de décision présidentielle, et il a déclaré expressément et très clairement que, dans la situation actuelle, il n'était pas en mesure de le faire. Dès lors, la contestation n'est pas recevable puisqu'il n'y a pas de décision présidentielle. Une contestation n'est recevable que lorsqu'elle s'applique à une décision présidentielle effectivement prononcée. Or, il n'y a pas de décision présidentielle. Par conséquent, la contestation est sans objet.

En ce qui concerne la déclaration précédente du représentant des Etats-Unis, celui-ci est déjà passé à l'examen du fond de la question; il a prononcé une série d'affirmations calomnieuses et sans aucun fondement, au sujet de la position prise par la délégation de l'URSS sur la question en discussion.

Lors de ses deux précédentes interventions, la délégation de l'URSS a eu la possibilité d'exposer le point de vue de son Gouvernement d'une façon suffisamment détaillée sur cette question, et de démontrer et de prouver, en se fondant sur la définition internationale de l'agression acceptée par tous, que, dans la question coréenne, l'agresseur est le Gouvernement des Etats-Unis.

En ce qui concerne les insinuations calomnieuses que vient de faire le représentant des Etats-Unis et selon lesquelles l'Union soviétique, en sa qualité de grande

troops of North Korea with arms, this is an entirely baseless slander and one habitually used by the United States representative not only in the Security Council but also in a number of other organs. Assertions of this sort have no relation whatsoever to the facts, as the North Korean forces are in possession of the arms which were sold to them by the USSR when Soviet Union forces withdrew from Korea.

I shall confine myself today to this brief observation, reserving the right to make a more detailed statement in my capacity as representative of the Union of Soviet Socialist Republics on a number of the questions referred to by the United States representative.

As regards the United Kingdom representative's wish to make a full statement tomorrow on the question we are discussing, I consider that we should meet his wish and give him this opportunity.

We shall conclude today's meeting at this point, if no one else wishes to speak on this question.

Mr. ALVAREZ (Cuba) (*translated from Spanish*): My delegation had taken no part in this lengthy discussion on the agreement already reached by the Security Council that the representative of the Republic of Korea should take a seat at the Council table throughout the discussion of this item on the agenda, namely, the complaint of aggression upon the Republic of Korea. We were waiting patiently for the President to fulfil the duty incumbent upon him under rule 30 of the rules of procedure and make a ruling to settle the point of order which has been repeatedly raised. The ruling which the President has actually made is that he will not comply with the rules of procedure or take any account of the decision reached by the Council on 25 June. He says that he has taken no such decision, but it seems that in fact he has.

In refusing to comply with the provision of the rules of procedure which impose such an obligation on the President, in abusing the prerogatives of his office, and speaking repeatedly, either as President or as representative of the USSR, not only has the President not settled the point of order which has been raised at three consecutive meetings, but he has also diverted the Council's attention from its business by making propaganda statements, reading Moscow-inspired cablegrams from the authorities of North Korea and, with the sole purpose of protecting the aggressors, submitting draft resolutions ignoring previous decisions of the Council supported by fifty-three Member States of the United Nations.

The Security Council cannot proceed with its work and properly fulfil its functions when the rules of procedure are disregarded and when the President does not act impartially but proceeds in accordance with the objectives and conclusions of his delegation, the delegation of the Soviet Union. This is particularly true

Puissance, ravitaillerait en armes les troupes de la Corée du Nord, ce sont là autant de calomnies sans aucun fondement, que le représentant des Etats-Unis a l'habitude de proférer, tant au Conseil de sécurité qu'au sein de plusieurs autres organes des Nations Unies. De telles affirmations ne correspondent en rien à la réalité, étant donné que les troupes de la Corée du Nord possèdent les armements qui leur ont été vendus par l'URSS lors de l'évacuation de la Corée par les troupes soviétiques.

Je me contenterai pour aujourd'hui de cette brève remarque, en me réservant le droit de faire, en ma qualité de représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, une déclaration plus détaillée sur certaines des questions qui ont été mentionnées par le représentant des Etats-Unis.

En ce qui concerne le désir exprimé par le représentant du Royaume-Uni de faire demain une déclaration étendue sur la question que nous examinons, je pense que nous devrions lui donner satisfaction.

Si aucun autre représentant ne désire prendre la parole sur ce point, nous pourrions lever la séance.

M. ALVAREZ (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Au cours de ce débat prolongé sur l'accord intervenu précédemment au sein du Conseil de sécurité à l'effet d'autoriser le représentant de la République de Corée à prendre place à la table du Conseil pendant la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour — plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée — ma délégation s'est abstenue de prendre la parole. Elle espérait patiemment que le Président remplirait l'obligation qui lui incombe aux termes de l'article 30 du règlement intérieur et qu'il prendrait une décision tranchant la question soulevée par la motion d'ordre dont il a été saisi à plus d'une reprise. En fait, le Président a pris une décision, celle de ne pas se conformer au règlement intérieur, de ne tenir aucun compte de la décision adoptée par le Conseil le 25 juin dernier; il déclare ne pas avoir pris de décision, mais, en fait, il semble bien avoir pris celle-là.

En refusant de respecter les dispositions de l'article du règlement intérieur qui impose à la présidence une telle obligation, en abusant des prérogatives de sa charge et en usant continuellement du droit de parole, tantôt en sa qualité de Président, tantôt en sa qualité de représentant de l'URSS, non seulement le Président n'a pas tranché la question d'ordre qui lui avait été par trois fois posée, mais encore il a détourné l'attention du Conseil en prononçant des discours de propagande, en lisant des câblogrammes envoyés par les autorités de la République de la Corée du Nord et inspirés par Moscou et, à seule fin de protéger les agresseurs, en présentant des projets de résolution tendant à ce qu'il ne soit pas tenu compte des décisions prises précédemment par le Conseil et auxquelles cinquante-trois Membres des Nations Unies ont donné leur adhésion.

Lorsque les dispositions du règlement ne sont pas respectées et lorsque le Président n'agit pas de manière impartiale — ses décisions obéissant aux buts et objectifs que s'est fixés sa délégation, la délégation de l'Union soviétique — le Conseil de sécurité se trouve dans l'impossibilité de travailler et de remplir sa

at present when the United Nations is engaged in collective action resulting from the breach of the peace and the aggression which has been undertaken against the Republic of Korea.

The delegation of Cuba therefore wishes to protest most strenuously against the delaying tactics of the President, and insists that these shall cease immediately and that the question before the Council should be solved in accordance with rule 30 this very afternoon, before today's meeting is adjourned.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Will the public please remain silent and not express their emotions?

Mr. AUSTIN (United States of America): Before we adjourn, I should like to keep the record straight. A challenge has been made to the ruling of the President, and a vote on that challenge is due now, today, at this moment. The President has ruled, by both word and act, that the point of order raised by Mr. Tsiang, the representative of China, does not have priority. This is a violation of the law. The attempt to bring on for consideration other business is a denial in fact of the priority and a denial in fact of the right of the representative of the Republic of Korea to be present here while discussion of this subject goes on.

On this challenge, the parliamentary question is: Shall the representative of the Republic of Korea take his seat? Those who are in favour of it, raise their hands; those who are against it, raise their hands; and those who want to abstain, raise their hands. That is what ought to take place right now.

During the interpretation of his speech, Mr. Austin made the following correction:

I want to make a correction that should be stated. I should have stated "Those who are in favour of not seating the representative, raise their hands". I stated it in the other form, as it was interpreted, but I want it to be corrected.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I am replying as President to the representative of Cuba. The President has sufficiently explained why he cannot give a ruling or explain his conclusions, and he has no intention of repeating himself on this question. The question is sufficiently clear.

An improbable situation has arisen, and we have been discussing it here for three meetings already. In the circumstances that have arisen, the President cannot give his ruling. That is the situation. Whether the representative of Cuba likes it or not, whether he is going to complain about it or not, the situation will remain the same.

With regard to the speech made by the representative of the United States, that representative is introducing an innovation in the rules of procedure and in the working practice of the Security Council. He is making so bold as to assume the responsibility of formulating a ruling from the Chair which has not been formulated

mission. Cela est d'autant plus vrai à un moment où les Nations Unies sont engagées dans une action collective pour mettre fin à la rupture de la paix et à l'agression dont est victime la République de Corée.

Pour ces raisons, la délégation de Cuba tient à élever la protestation la plus énergique contre les méthodes dilatoires dont use la présidence, et elle insiste pour qu'il y soit mis fin immédiatement, pour que soit tranchée, conformément à l'article 30, la question d'ordre dont le Conseil est saisi, et qu'elle le soit cet après-midi même, avant que soit levée la présente séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): L'assistance est priée d'observer le silence et de ne pas manifester ses sentiments.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Avant que nous ne levions la séance, je tiens à ne laisser subsister aucune équivoque. La décision du Président a été contestée, et cette contestation doit faire l'objet d'un vote aujourd'hui même, immédiatement. Par ses propos comme par ses actes, le Président a montré qu'il décidait que la motion d'ordre présentée par M. Tsiang, représentant de la Chine, n'avait pas priorité. Il y a là violation de notre procédure légale. En s'efforçant de nous faire passer à l'examen d'autres questions, le Président nie en fait la priorité et dénie en fait le droit qu'a le représentant de la République de Corée d'être présent à cette table pendant que l'examen de cette question se poursuit.

En ce qui concerne cette contestation, la question de procédure qui se pose est la suivante: le représentant de la République de Corée prendra-t-il place à la table du Conseil? Que ceux qui sont pour lèvent la main, que ceux qui sont contre lèvent la main, et que ceux qui entendent s'abstenir lèvent la main. Voilà ce qu'il faut faire immédiatement.

Pendant l'interprétation de son intervention, M. Austin fait la rectification suivante:

Je désire faire une rectification. J'aurais dû dire: "Que ceux qui sont d'avis de ne pas inviter le représentant de la Corée lèvent la main." Je me suis exprimé d'une manière différente — et l'interprétation est exacte — mais je tiens à rectifier.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Je réponds, en tant que Président, au représentant de Cuba. Le Président a suffisamment expliqué pourquoi il n'est pas en mesure de prendre une décision présidentielle, de formuler sa conclusion, et je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit à ce sujet. La question est suffisamment claire.

Il s'est produit une situation extraordinaire à laquelle nous avons déjà consacré trois séances. Dans les conditions actuelles, le Président n'est pas à même de prononcer sa décision. Telle est la situation. Que cela plaise ou non au représentant de Cuba, qu'il proteste ou non là contre, la situation demeure la même.

En ce qui concerne l'intervention du représentant des États-Unis, ce représentant introduit une innovation dans le règlement intérieur et à la procédure du Conseil de sécurité. Il prend sur lui, non sans témérité, la responsabilité de formuler une décision du Président qui n'a pas été formulée par le Président

by the President himself. There is nothing which corresponds, in reality, to the formulation of the United States representative. The President made no ruling, either in the wording used by the United States representative or in any other form. What grounds, then, has the United States representative for employing the trick of attributing to the President a ruling which he has not made and of challenging that fictitious ruling? He has no grounds whatsoever.

The observation I made in my capacity as President to the effect that it would be advisable to pass on to another question, in particular to the question of the complaint by the Government of the Korean People's Democratic Republic and the draft resolution submitted by the USSR delegation on this subject, did not constitute a ruling. It was a wish submitted for the Security Council's consideration. Since that proposal found no support, the President did not and does not declare it to be a ruling. What grounds has the United States representative for regarding this as a ruling and for knocking at an open door? He has no grounds whatsoever.

In the light of these considerations, the President declares that he gave no ruling, that he is not giving and is not in a position to give a ruling. That is the position. Whether or not that is agreeable to the United States representative is his own affair. But the President cannot give a ruling. I have already said this on a number of occasions and I repeat it once again.

As no one wishes to speak, and as the United Kingdom representative has expressed a desire to speak tomorrow, I consider that, in view of the lateness of the hour, it would be advisable to conclude our work today at this point.

The meeting rose at 5.50 p.m.

lui-même. La réalité ne correspond en rien à la formule du représentant des Etats-Unis. Le Président n'a pris de décision présidentielle, ni sous la forme indiquée par le représentant des Etats-Unis, ni sous aucune autre forme. Sur quoi le représentant des Etats-Unis se fonde-t-il donc pour se livrer à une manœuvre de cette nature, pour attribuer au Président une décision qu'il n'a, par prise et pour déclarer qu'il conteste cette décision inexistante? Il ne peut se fonder sur rien.

En ce qui concerne la remarque que j'ai faite en ma qualité de Président, à savoir qu'il vaudrait peut-être mieux passer à une autre question, et, en l'occurrence, à celle de la protestation du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et au projet de résolution présenté en la matière par la délégation de l'URSS, elle ne constitue nullement une décision présidentielle. Il s'agissait d'un souhait, soumis à l'examen du Conseil de sécurité. Etant donné que cette proposition ne rencontre pas d'appui, le Président n'a pas déclaré qu'elle constituait une décision présidentielle et il ne le fait pas actuellement. Sur quoi le représentant des Etats-Unis se fonde-t-il pour y voir une décision présidentielle et pour enfoncer, comme on dit, une porte ouverte? Rien ne l'autorise à le faire.

Pour ces raisons, le Président déclare qu'il n'a pris aucune décision présidentielle, qu'il n'en prend aucune et qu'il n'est pas en mesure d'en prendre une. Que cette situation plaise ou déplaise au représentant des Etats-Unis, c'est son affaire. Mais le Président ne peut prendre une décision présidentielle. Je l'ai indiqué à plusieurs reprises, et je le répète une fois de plus.

Puisque personne ne désire prendre la parole et que le représentant du Royaume-Uni a manifesté le désir de parler demain, je pense qu'il serait bon d'arrêter là nos travaux pour aujourd'hui, vu l'heure tardive.

La séance est levée à 17 h. 50.